



**MRC DU VAL-ST-FRANÇOIS
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée à l'effet que conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton tiendra de nouveau, et ce, à compter du 7 mars 2022, sa séance ordinaire au sous-sol de l'église située au 1510, route 222 à Saint-Denis-de-Brompton.

Si, lors de cette assemblée, il est nécessaire de refuser une partie du public en raison des mesures prévues par décret ou arrêté ministériel en vigueur, cette assemblée sera publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

**DONNÉ À SAINT-DENIS-DE-BROMPTON
CE 23 FÉVRIER 2022**

Liane Boisvert
Directrice générale et greffière-trésorière